

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Farida FEKAR, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Jean DESLANDES, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT : Mathieu AGOSTINI.

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la promotion interne des rédacteurs et celle des animateurs, la nomination suite à la réussite au concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, d'un professeur d'enseignement artistique contractuel, la nécessité d'ajuster les grades des agents recrutés en remplacement d'agent ayant quitté la collectivité ou ayant fait l'objet d'une mobilité interne,

VU le budget communal,

VU l'avis du Comité Technique du 19 novembre 2019,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel de la Commune, ainsi qu'il suit :

Temps Complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
EMPLOIS FONCTIONNELS	-					
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur des services techniques	0	1	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	3	0	0	0	3
Ingénieur	0	3	0	0	0	3
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2^{ème} classe	0	2	0	1	0	3
Technicien	0	6	0	0	0	6
Agent de maîtrise principal	0	4	0	0	0	4
Agent de maîtrise	0	9	0	1	0	10
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	1	13	0	-1	1	12
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	0	21	0	-2	0	19
Adjoint technique	3	149	0	3	3	152

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191120-D128-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Directeur territorial	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	0	12	0	0	0	12
Attaché	1	22	0	0	1	22
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	0	0	5
Rédacteur	0	13	0	0	0	13
Adjoint Administratif principal de 1^{ère} cl	0	14	0	0	0	14
Adjoint administratif pal de 2^{ème} cl	0	19	0	-4	0	15
Adjoint administratif	0	31	0	0	0	31
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	-1	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1^{ère} cl	7	1	0	1	7	2
Assistant d'enseignement artistique pal 2^{ème} cl	5	2	1	-1	6	1
Assistant d'enseignement artistique	11	0	0	0	11	0
FILIERE SOCIALE						
Conseiller Socio-éducatif	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	2	0	0	0	2
Moniteur-éducateur	0	1	0	0	0	1
Educateur jeunes enfants de 1^{ère} c lasse	0	3	0	1	0	4
Educateur jeunes enfants de seconde classe	0	7	0	-1	0	6
ASEM principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
ASEM principal de 2^{ème} classe	0	5	0	1	0	6
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	2	0	0	0	2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	6	0	0	0	6
Agent social	0	9	0	1	0	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Médecin	0	0	0	0	0	0
Infirmière en soins généraux de cl normale	0	1	0	0	0	1
Infirmière en soins généraux de cl supérieure	0	2	0	0	0	2
Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	3	0	0	0	3	0

Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} cl	0	3	0	0	0	3
Aux de puériculture ppal de 2^{ème} cl	1	24	0	-1	1	23
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	3	0	0	0	3
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0	1	0
Animateur	2	9	0	1	2	10
Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe	1	12	0	-1	1	11
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	5	0	0	1	5
Adjoint d'animation	59	46	0	1	59	47
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Educateur APS	4	1	0	0	4	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Chef de service de police municipale	0	1	0	0	0	1
Brigadier-chef principal	0	4	0	0	0	4
Brigadier	0	0	0	0	0	0
Gardien brigadier	0	5	0	0	0	5
EMPLOIS NON CLASSES						
Directeur du théâtre	0	1	0	0	0	1
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	12	1	0	0	12	1

117 500
617

117 500
617

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **26 NOV. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :
Voix pour : 34
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191120-D128-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019